



**HAL**  
open science

## De la transgression à la variation

Berthille Pallaud

► **To cite this version:**

Berthille Pallaud. De la transgression à la variation. *Marges Linguistiques*, 2004, 2, pp.76-87. hal-00136756

**HAL Id: hal-00136756**

**<https://hal.science/hal-00136756>**

Submitted on 15 Mar 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Novembre 2004

## 0. Introduction

Une réflexion sur les notions de *transgression* et de *variation* s'est imposée à la suite d'une communication sur la disfluence dans le domaine de la parole (Pallaud, 2003) lors d'une journée organisée à Saint-Raphaël et qui rassemblait psychanalystes et psycho-cliniciens.

Les termes *transgression*, *transgresser* sont peu utilisés dans les textes littéraires aussi bien que les énoncés oraux. Leur fréquence dans un recueil de corpus de français parlé (de 700 000 mots environ ; soit 60 heures de conversation)<sup>1</sup> est très rare. Seules, deux occurrences de *transgresser* (le terme de *transgression* est absent) ont été relevées et cela, dans le même entretien enregistré. La conversation tournait autour des ateliers d'écriture et il s'agissait de transgresser ou non des consignes d'écriture.

Par ailleurs, dans les mêmes corpus, les termes *culpabilité*, *culpabiliser* s'avèrent plus fréquents : 12 occurrences chacun. Ces deux sortent de termes, si on consulte les dictionnaires (comme le *Trésor de la Langue Française*) ont partie liée. La *transgression* est ainsi définie : « *ne pas respecter une obligation, une loi, un ordre, des règles* » (TLF, 2003). Ce sens est attesté dès 1175 et apparaît dans des chroniques officielles. Pour la *culpabilité*, la définition renvoie à la *transgression* : « *Situation d'une personne coupable ou tenue pour coupable, ou qui se sent à tort ou à raison coupable d'avoir transgressé une règle* ».

En 1483, la *transgression* apparaît dans un contexte juridique avec comme signification « *le transfert* » : on parle alors de *transgression de siège*. Beaucoup plus tard, en 1903, la géologie s'est approprié ce terme, en lui conférant un sens spécifique limité aux relations entre mers et continents :

Envahissement des continents par la mer, dû à un affaissement des terres émergées ou à une élévation générale du niveau des mers. « *Transgression postglaciaire. Le renouvellement partiel des faunes fut enfin expliqué clairement, soit par l'évolution sur place, soit par des migrations lors des transgressions marines marquant le début d'un nouvel étage* ». (Hist. gén. sc., t. 3, vol. 1, 1961, pp. 377).

L'antonyme est alors la *régression*.

C'est ainsi que, par analogie ou au figuré, deux sens de *transgression* cohabitent : le fait de progresser aux dépens d'autre chose, d'empiéter sur quelque chose, d'envahir (la mer qui recouvre des terres jusque-là émergées) ou bien le fait de dépasser une limite (sens qu'on retrouve dans le *Petit Robert* (Rey-Debove & Rey, 1993)). Il est vrai que les rapports entre la mer et les terres se trouvent soumis à une délimitation plus linguistique que concrète. Le *littoral* est en effet une notion et c'est encore dans le domaine de la géologie que les précisions sont apportées sur ce qu'il faut entendre par « *littoral* » (TLF, 2003) :

GÉOMORPHOLOGIE. « *Zone de contact entre l'hydrosphère, l'atmosphère et la lithosphère dont le domaine comprend la côte, le rivage, l'estran et l'avant-côte* » (d'apr. Géomorphol. 1979). « *Littoraux des régions froides* » (Géogr. gén., 1966, pp. 837 [Encyclop. de la Pléiade]).

## 1. Le terme *transgression* dans les dictionnaires spécialisés

La consultation des dictionnaires de psychanalyse nous apprend que le terme de *transgression* ne correspondait pas à une notion psychanalytique. Il était absent, par exemple du

<sup>1</sup> Depuis 30 ans, le Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe, à l'Université de Provence, établit des corpus de français parlé sur la base de transcriptions d'enregistrements de locuteurs, en situation « naturelle ». Ces recueils constituent de véritables ressources langagières pour diverses études linguistiques.

*Vocabulaire de la psychanalyse* de Laplanche et Pontalis (1967). On ne le trouve que tout récemment dans le *Dictionnaire international de psychanalyse* d'Alain de Mijolla (2002) :

La transgression est une notion qui vient de l'ethnologie (science qui inspira Freud) ; sa définition se fait négativement par opposition à « tabou » (terme emprunté à la langue polynésienne), à « interdit », à « loi ».

Dans cette discipline, l'emploi de ce terme fait donc référence à un seul sens de *transgression* : la notion de franchissement de limites, de non respect de règles ou d'ordres. Le fait de progresser aux dépens d'autre chose, d'empiéter sur quelque chose ou de se transférer en un autre lieu est une notion que recouvre le terme non pas de *transgression* (comme en géologie) mais de *transfert*. En psychologie (TLF, 2003), le *transfert* désigne « le phénomène par lequel un sentiment éprouvé pour un objet est étendu, par association, à un autre objet ». Dans les années soixante-dix, on a vu se développer un courant de recherches en psychophysiologie consacrées au *transfert de mémoire*. Il s'agissait de révéler les mécanismes biologiques par lesquels la mémoire d'événements ou des apprentissages était stockée chez un organisme et pouvait être transférée à un autre<sup>1</sup>. En psychanalyse, toujours selon le TLF, la notion est voisine mais hors du terrain de la biologie : le transfert se définit comme le :

Mécanisme par lequel un sujet, au cours de la cure, reporte sur le psychanalyste les sentiments d'affection ou d'hostilité qu'il éprouvait primitivement, surtout dans l'enfance, pour ses parents ou ses proches.

La notion de *transgression* qui s'est installée en sciences humaines cohabite nécessairement avec la notion de *norme* qu'on peut définir comme un modèle idéal à respecter. Les écarts à ce modèle concernant, d'une part, les règles suscitées par la *norme* qui peuvent être ou non suivies, et d'autre part, la valeur de ces écarts. En effet, peut-on dire que tout écart, quel qu'il soit, justifie le recours au terme de *transgression* ? L'écart laisse la place à une diversité c'est-à-dire à des variantes autour d'une valeur standard. C'est dans les contextes de didactique et d'apprentissage que s'affirment particulièrement le respect ou la *transgression* de règles. Dans ce cadre, la *transgression* est affirmée à chaque règle non respectée. En revanche, lorsqu'on parle d'écart à la *norme*, c'est la valeur de cet écart qui détermine l'emploi ou non du terme de *transgression*. L'évaluation de la valeur de l'écart peut cependant réclamer à son tour la définition d'un étalonnage et d'un seuil limite au delà duquel la *transgression* se trouvera dénoncée. On notera que le terme de *transgression*, tout comme celui de *norme* se trouvent absents des dictionnaires de linguistique (par exemple : Dubois *et al.* 1973, 1994 ; Ducrot et Schaeffer J.-M., 1995) . Dans les disciplines telles que la phonétique, la morphologie, la syntaxe, ce sont les notions de *variation*, de *variantes* (en synchronie ou en diachronie) qui ont cours. Elles se fondent donc sur l'*écart* plutôt que sur le dépassement d'une limite ou sur la *transgression* d'une règle. On parle de variantes dialectales, régionales<sup>2</sup>, de la variation liée aux genres de discours (par exemple à l'oral : conversation, exposé, discours public, explication, etc.) ou aux registres de discours (soutenu, familier), au cadre conversationnel (radio, rue, bar, privé), etc. Certes, la formation de ces variantes peut écorner les habitudes langagières d'une époque et déclencher refus et colères indignés de ces libertés avec le bon usage de la langue française. Par exemple, en ce qui concerne l'emploi de mots nouveaux, cette réprobation est conservatoire et tente de codifier au sens propre la langue qui n'est pourtant pas un code mais un système ouvert<sup>3</sup> (de Saussure, 1916). Pruvost et Sablayroles (2003, pp. 28) rappellent que toutes les langues ne sont pas également sensibles au « *sentiment néologique* » : *On sait combien la langue allemande, en tant que langue agglutinante, inclut presque naturellement le néologisme dans l'expression même de la pensée au point que la perception de la néologie n'est guère stimulée puisqu'elle se dissout dans une pratique courante.*

À l'opposé de la position « conservatrice » prompte à débusquer la *transgression*, se trouve la fonction d'observation de la langue que remplissent les dictionnaires qui constatent et enregistrent les nouveautés terminologiques : « *le Robert est un observatoire de la langue*

<sup>1</sup> La théorie moléculaire et celle des méta circuits s'affrontaient alors. La deuxième rendait impossible le transfert biologique d'une information puisqu'elle était fixée sur un réseau de neurones.

<sup>2</sup> « La locution *français régional* n'est qu'une commodité d'expression pour parler de l'ensemble des particularités linguistiques qui distinguent l'usage français d'un lieu ou d'une région donnée. » Tuailleon, 1983, pp. 19).

<sup>3</sup> Martinet a précisé que si les mots grammaticaux pouvaient constituer des séries fermées, les mots lexicaux constituent une série ouverte.

et non un conservatoire » (Rey, 1976). Les études des lexicographes auxquels est dévolue « *la veille néologique* » (Pruvost et Sablayroles, 2003, pp. 16) attestent de la vitalité de la langue et de ses développements constants en particulier dans le domaine de la néologie. L'innovation lexicale raconte l'histoire d'une société et de sa langue car le langage est daté et les néologismes en sont les éléments les plus marquants. L'évolution technologique, les relations internationales et économiques sont perceptibles dans ces évolutions terminologiques : « *L'obligatoire prise en compte de l'actualité apporte inévitablement son lot de néologismes : bioterrorisme, covoiturage, chimiquier, double-cliquer* ». (Pruvost et Sablayroles, 2003, pp. 17).

## 2. Variation et transgression en matière lexicale : quelques remarques historiques pour la langue française

L'approche diachronique en matière lexicale montre que les relations entre variation et transgression ont évolué. Au XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, l'attitude conservatrice en matière de terminologie a été dominante. Racine, par exemple, prendra fait et cause contre la néologie, conçue comme une *transgression*. La faible étendue du lexique dans ses pièces, si on la compare à celle qui est observée dans l'œuvre de Shakespeare, par exemple, n'est peut-être pas étrangère à cet engagement. « *Du XIX<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle, la néologie est progressivement déliée* » (Pruvost et Sablayroles, 2003, pp. 50). Les écrivains romantiques mais aussi surréalistes vanteront la création lexicale. Victor Hugo, par exemple, dans la préface de *Cromwell* (Victor Hugo illustré — Théâtre, Société d'éditions littéraires et artistiques, librairie Paul Ollendorff, Paris, imprimerie P. Mouillot, sans date) se déclarera favorable à une certaine « *plasticité terminologique* » :

La langue française n'est point fixée et ne se fixera point. Une langue ne se fixe pas... Les langues sont comme la mer, elles oscillent sans cesse. À certains temps, elles quittent un rivage du monde de la pensée et envahissent un autre. Tout ce que leur flot déserte ainsi sèche et s'efface du sol. C'est de cette même façon que des idées s'éteignent, que des mots s'en vont. Il en est des idiomes humains comme de tout. Chaque siècle y apporte et en emporte quelque chose. Qu'y faire ? Cela est fatal. C'est donc en vain que l'on voudrait pétrifier la mobile physionomie de notre idiome sous une forme donnée. C'est en vain que nos Josué littéraires crient à la langue de s'arrêter ; les langues ni le soleil ne s'arrêtent plus. Le jour où elles se fixent, c'est qu'elles meurent. — Voilà pourquoi le français de certaine école contemporaine est une langue morte. [...]

En revanche, la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle semble bien avoir été une époque fertile en créations lexicales dans la langue française. Des Commissions ministérielles de terminologie ont été créées en 1970 avec pour tâche première l'enrichissement de la langue et la préparation des listes de termes français imposés dans les textes administratifs<sup>1</sup> : c'est ainsi qu'ont été institutionnalisés le *logiciel* (1981), la *souris* (1987), la *puce électronique* (1990 ou microplaque) et le *baladeur* (1983) à propos duquel il est précisé que le terme substitutif « *walkman* » est une marque déposée et ne doit pas être utilisé. Des listes sont régulièrement publiées et consultables sur le site de la Délégation Générale de la Langue Française<sup>2</sup> ; une attention toute particulière (dont le financement de recherches) est portée aux langues régionales et minoritaires :

L'*observatoire des pratiques linguistiques* mis en place en 1999 a pour mission de donner à connaître la situation linguistique de la France, à travers les pratiques langagières concrètes (variété des usages, contact entre langues, questions de transmission et d'acquisition...). Il est donc amené à expertiser et soutenir des projets de recherche qui relèvent de la problématique des langues de France.

La *variété des usages* est donc observée, accueillie mais n'est plus débusquée pour être dénoncée. Les locuteurs (orateurs et scripteurs dans la presse écrite) en s'adaptant aux évolutions de leurs contextes économiques et sociaux, stimulent cet enrichissement à un tel point que chaque année les éditions de dictionnaires (*Le Petit Robert*, *le Petit Larousse*) sélectionnent une centaine de mots nouveaux (parmi deux à trois fois plus de termes) pour les insérer. En entrant dans le dictionnaire, le terme nouveau perd de son extravagance et donc sa caractéristique néologique. Le « *sentiment de néologie* » accordé aux termes nouveaux n'a qu'une durée brève (5 ans, selon Pruvost et Sablayroles pour les néologismes actuels). Ils rappellent

<sup>1</sup> On trouvera également une *Délégation aux usagers et aux simplifications administratives* : <http://www.dusa.gouv.fr/cosla/index.htm>

<sup>2</sup> Adresse de ce site : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/>

« Dès leur parution au *Journal officiel*, l'emploi des termes recommandés par la Commission générale de terminologie et de néologie est obligatoire pour les administrations et services de l'État voir l'article 11 du décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française ».

que sur les dix premiers mots nouveaux retenus par Pierre Guilbert en 1971 (accordéon, accord-cadre) « *aucun n'est encore perçu comme nouveau trente ans après* » (2003, pp. 36). Ces irrégularités néologisantes sont, une fois sur trois, prémonitoires puisque la faute devient la *norme*<sup>1</sup> si elle parvient à durer et à avoir droit de cité. Leurs conditions d'émergence sont multiples et varient selon les locuteurs ainsi que les situations d'énonciation. Les violations du code sont plus fructueuses et durablement intégrées si les locuteurs sont des professionnels de la langue (écrivains, linguistes, etc.) ou, surtout, des médias qui contribuent largement non seulement à la formation des néologismes mais avant tout à les divulguer. Leur acceptation et leur pertinence dans l'actualité de l'époque en conditionnent l'adoption durable.

Ces irrégularités qui seront finalement « *normalisées* » ont été et sont des transgressions qui peuvent concerner des domaines aussi variés que la phonétique, la morphologie et la sémantique (le cas des irrégularités en morpho-syntaxe et syntaxe sera abordé plus loin). Toute langue permet la créativité lexicale, mais les moyens pour y parvenir dépendent de chaque système linguistique. Dans le domaine de la lexicologie, des déformations phonétiques se sont imposées et ont entraîné des changements phonologiques. Il en est résulté des variations lexicales qui égarent le plus souvent les recherches étymologiques. Par exemple, on trouve dans le TLF au mot *Variante* : *L'ancien français* *coute-pointe* [de *coute*, *variante* de *couette*, « *couverture* » et *pointe*, *participe passé* de *poindre* « *piquer* »], *a été changé* en *courte-pointe* (Saussure. 1916, pp. 238).

En français, quelques mauvaises perceptions lexicales (en particulier des erreurs d'agglutination ou déglutination de l'article en présence de voyelles) ont engendré des néologismes durables ; c'est le cas de l'hypo-segmentation pour le *lierre* (Xème siècle : agglutination de l'article défini de l'ancien français *iere*), la *luette* (XIIIème siècle : article défini et l'ancien français *uete*), et de l'hyper-segmentation pour la *griotte* (XVème siècle : *l'agriotte* d'origine provençal *agriota*).

Les procédés morphologiques impliqués dans les néologismes sont nombreux et consistent en général à ajouter des affixes sur des radicaux très divers : par exemple des mots existants (*traçabilité*, *solutionner*), des sigles (TUC, RMI et PACS qui ont permis *tuciste*, *rmiste* et *pac-sés*), etc.. Dans certains cas, plusieurs solutions « *cohabitent* » sans qu'on puisse affirmer quelle variante cessera d'être transgressive et sera adoptée. Actuellement, *éthologue* et *éthologiste* sont employés indifféremment y compris par les tenants de la psychologie animale. Il en est de même pour les enfants qui, selon le cas, sont *autistes* ou *autistiques*. Qui l'emportera du *texto* ou du *SMS* (Short Messages Services) pour désigner les textes écrits envoyés par téléphone portable ? Peut-on dire quel terme arrivera à s'imposer pour nommer le message électronique : le *mail*, *mel*, *mèl* ou le *courriel* ? Continuera-t-on à naviguer sur *Internet*, le *Net*, le *Web* ou la *Toile* (comme le recommande la DGLF dès 1999) ? Des expressions comme « j'ai *forwardé* votre demande à ... » ou « j'ai *speedé* pour terminer » deviennent courantes. Il est vraisemblable que ces formules restent confinées dans les outils électroniques et n'apparaissent que sous l'incitation d'un contexte visuel et verbal de bilinguisme à base d'anglais. D'ailleurs, les listes de termes recommandées par la DGLF sont, explicitement, de véritables indications de traduction pour une terminologie anglaise. D'autres nouveautés terminologiques consistent parfois en concaténation de mots, sortes de mots-valise<sup>2</sup> (ou *portmanteau-word*<sup>3</sup>, procédés largement employés par Lewis Carroll) ; c'est le cas du joli mot-valise *courriel* inventé par les Québécois<sup>4</sup>. Les mots-composés sont un autre procédé de création terminologique en particulier ce qui a été appelé les *substantifs épithètes* comme *timbre-poste*, *guerre-éclair*, ou *thés-tangos* sont apparus dès le XIXème siècle et, sur ce point, l'évolution semble nette :

deux-roues, mal-voyant, turbo-prof, maître-mot, avant-veille<sup>5</sup>

<sup>1</sup> À propos des *cartes perforées*, Pruvost et Sablayroles (2003, p 30) écrivent : « *Le néologisme d'hier est alors presque devenu un archaïsme* ».

<sup>2</sup> cf. Les études de Grésillon (1984)

<sup>3</sup> *Portmanteau-word* (« mot-valise »), composé des mots anglais *portmanteau* « valise » (emprunt au français ; sens en cours au XVIème siècle) et *word* « mot ». C'est Lewis Carroll qui, dans son roman *Through the looking-glass* (*À Travers le miroir*), 1872, a baptisé *portmanteau* un mot formé de la partie initiale d'un mot et de la partie finale d'un deuxième mot, et combinant les sens de ces deux mots.

<sup>4</sup> Note de la DGLF : Ce terme publié en juin 2003, annule et remplace « *courrier électronique* » et « *message électronique* » publiés au *Journal officiel* du 2 décembre 1997.

<sup>5</sup> Apparu dès le XIIIème siècle mais dont le synonyme ancien *surveillance* n'est plus employé.

Vous avez entendu parler du Tout-marché tout puissant toujours plus toujours moins. Oh low cost ! (Télérama, 2004, n°2819, pp. 3).

Dans la catégorie de bricolages morphologiques, on retrouve un nombre toujours croissant de mots anglais et *franglais* (Etiemble 1974, Tournier 2003). Ces emprunts (aménagés ou non) à l'anglais sont de plus en plus nombreux et cela dans tous les domaines. On peut *tagger* sur les murs, *booster* sa mobylette, se *relooker* devant sa glace, se faire *lifter* ou chercher son *post-it* sans pour autant que ce soit un *scoop*. Ce n'est pas non plus limité au secteur scientifique ou industriel fortement encouragés à un bilinguisme à base d'anglais. Le développement des nouvelles technologies, l'usage des possibilités offertes aux « internautes » pour « circuler sur la toile ou le web » et les nouvelles habitudes langagières des médias stimulent cette explosion dans la variété lexicale « mixte » et interlangue.

Les routes de l'information étant toujours plus rapides et complexes, les messages écrits se multiplient tout en se modifiant. Les téléphones portables permettent des échanges de messages écrits sur écran (les « texto » ou SMS) et font apparaître de nouvelles variétés graphiques du français fondées sur la réduction et le raccourci (*A+*, *biz*, *C fait*, mon *msg* pour *message*, etc.). Le nombre de ces échanges se chiffre par milliards et leurs habitudes graphiques débordent, à n'en pas douter le cadre des écrans de téléphones portables. Ces énoncés particuliers ne sont qu'une sous-catégorie des messages électroniques échangés via les ordinateurs. Relevant d'un registre particulier, le registre écrit-interactif, les messages électroniques sont caractérisés par un certain nombre de particularités linguistiques (foisonnement lexical, tournures de phrases particulières, nouvelles pratiques d'écriture dans lesquelles l'orthographe et la ponctuation sont malmenées voire détournées, ...). Des colloques commencent à leur être consacrés comme par exemple en France (lors du colloque *TALN, Corpus et Web 2002*, à Paris, 26-27 novembre 2002<sup>1</sup> ou lors *Des 3èmes Journées de la linguistique de corpus*<sup>2</sup> à Rennes, 11-13 septembre 2003).

Cet outil a été utilisé avec succès pour des campagnes de collecte de noms formés au moyen des suffixes de nominalisation : -ade, -age, -ance, -ement, -erie, -tion. Ces campagnes ont permis de ramener plusieurs dizaines de milliers de candidats après filtrage. Ces nouveaux mots présentent une grande variété, en particulier, du point de vue des domaines et des sous-lexiques auxquels ils appartiennent : langue populaire (baisage, déconnade), nouveaux concepts passés dans le langage courant (pacsage, surencadrement), termes techniques (hémagglutination, antialiasage) ou créations idiolectales (capellitractage, choucroutage). (Nabil Hathout, Ludovic Tanguy, 2003).

La formation des gentils (la nomination des habitants d'un lieu) présente aussi de grandes variétés qu'il est possible d'étudier à grande échelle grâce aux données offertes par Internet.

La plupart des noms d'habitants (appelés gentils) ne sont pas connus par beaucoup de monde, bien qu'ils existent pratiquement pour toute localité française. Comme il n'y a pas de liste exhaustive de gentils qui permettrait l'association d'un gentil à un toponyme (p.ex. Carolomacérien à Charleville-Mézières), il faut « déchiffrer » les gentils non-répertoriés, qui se trouvent dans le web. De plus, les locuteurs créent des formes gentiléennes s'ils ne connaissent pas le gentil officiel d'une localité, p.ex. le gentil °Reimsois de Reims dont le gentil officiel est Rémois). (Eggert E., Maurel D. et Piton O., 2002).

La nouveauté peut consister en un changement sémantique pour un même terme. Il n'est pas rare en effet, surtout dans un contexte scientifique, d'entendre employer le nom *support* mais aussi le verbe *supporter* dans le sens anglais de *soutien* et *soutenir* faisant suite sans doute aux nombreux emplois du nom *supporter* dans le milieu sportif. Cet apport n'est plus signalé (pas plus que ne l'a été, il y a quelques années, l'emploi du terme *initier* pour *débuter*, *être à l'origine de*) et semble se répandre rapidement.

Si dans le domaine lexical, les innovations « hors normes » se trouvent rapidement absorbées dans le lexique « général », certaines transgressions tardent à être adoptées et à devenir, ainsi, des variantes. C'est le cas pour certaines innovations formelles qui affectent la flexion d'une unité lexicale. Elles sont jugées, dans la majorité des cas comme fautives car elles transgressent les règles du système de la langue. Pour la plupart, elles sont rejetées en particulier dans les énoncés écrits.

<sup>1</sup> Adresse du site : <http://www-lli.univ-paris13.fr/colloques/tcw2002/colloque-html.html>

<sup>2</sup> Nicolas Torzec (ENSSAT - Université de Rennes 1), Construction et étude d'un corpus électronique annoté pour le traitement automatique des messages électroniques francophones.

À l'oral, la tolérance est plus grande, dans le cas par exemple du passé simple en français (Pazery, 1986 ; Blanche-Benveniste, 1987), bien des erreurs d'usage demeurent (et cela dans tous les milieux de la société).

Le rythme et la rapidité des changements dans le domaine de la syntaxe et de la morpho-syntaxe ne sont pas les mêmes que dans la morphologie. « *Seule, la longue histoire d'une langue autorise une évolution marquante dans le domaine du vocabulaire grammatical* » (Pruvost et Sablayroles, 2003, pp. 10). Par exemple, on trouve dans Bajazet de Racine (1672), la formule suivante, qui ne peut plus être employée actuellement et constituerait une faute :

*car enfin qui m'arrête pour car qu'est-ce qui m'arrête*

avec la note du nouvel éditeur Léon Lejealle (1960, pp. 46) :

« *Dans la langue du XVII<sup>ème</sup> siècle, qui interrogatif désigne aussi bien les personnes que les choses.* »

Il y a une spécificité de la syntaxe dans le domaine de la diachronie que révèlent également les études développementales en psycholinguistique. Boysson-Bardies (1996) ainsi que Kail et Fayol (2000 a et b) montrent que, chez le jeune enfant, la syntaxe de sa ou ses langue(s) se met en place très tôt et de façon relativement « indélébile ». Les travaux sur le vieillissement (Chantraine, Y., Joannette, Y. & Ska, B. 1998 ; Desmette, 1997 ; M. Hupet, M. Schelstraete M-A., 1997 ; entre autres) et sur certains dysfonctionnements langagiers constatent que « *La syntaxe c'est ce qui reste quand on a tout oublié* » (Roubaud et Loufrani, 1993).

Blanche-Benveniste (2000, pp. 25) confirme la lenteur de l'évolution syntaxique en français :

Il est difficile de dire s'il y a eu, entre 1914 et 1945, de réels changements dans la syntaxe du français. C'est un laps de temps un peu court pour y voir des évolutions qui, dans ce domaine, sont habituellement lentes. Mais c'est une période pendant laquelle les contemporains ont cru en voir beaucoup.

Les nouvelles méthodes de la linguistique et les possibilités offertes par leur informatisation ne permettent pas des descriptions en syntaxe aussi aisées qu'en lexicologie, par exemple<sup>1</sup>. L'analyse de Blanche-Benveniste (2000) est que les faits syntaxiques « fautifs » ne sont pas nouveaux mais que la tolérance a un peu évolué. Les fautes d'hier dénoncées par les puristes et suspectées de devenir la norme « relâchée » de demain restent les fautes de ce jour. Dans le domaine de la syntaxe tout au moins, la langue n'avance pas en imposant ses nouveautés d'hier (on a vu que ce constat est également valable pour certains aspects phonologiques). Ce qu'il lui semble important de souligner c'est moins la *transgression* des normes que les effets des situations d'énonciation (registre familier ou soutenu ; énoncé oral ou écrit). La syntaxe du parler quotidien diffère grandement de la syntaxe des puristes et des normes écrites. Mais il ne semble pas que ce soit les fautes de l'oral qui aient triomphé :

Les points sur lesquels la syntaxe a évolué récemment, et qui ont fourni de nouveaux usages acceptés en tant que nouvelles normes, ne sont généralement pas du domaine des fautes typiques que les observateurs relevaient de la langue parlée. (Blanche-Benveniste, 1997, pp. 11).

Par exemple, l'emploi à l'oral de *que* au lieu de *dont* (« *c'est ça que j'ai besoin* ») a été souvent dénoncé mais n'a pas fait évoluer la langue sur ce point.

Les nouvelles normes sont apparues plutôt sous l'influence « des journalistes et des commerçants » (Blanche-Benveniste, 1995) ; c'est par exemple le cas de la tournure en « *dont...que...* »<sup>2</sup>. L'obligation de résumer le plus possible l'information qu'elle soit journalistique, administrative ou scientifique est sans doute responsable de l'expansion généralisée des procédés qui font triompher les substantifs sur les verbes comme c'est le cas dans les nominalisations<sup>3</sup>, et le développement de la préposition *de* (« *des fraises de serre* » au lieu de « *des*

<sup>1</sup> C'est à cette rude tâche que se consacre l'équipe DELIC (que dirige Jean Veronis) qui poursuit les travaux du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe sur le français parlé ; par exemple, les travaux de Valli (1999) sur le français régional. Ces recherches nécessitent le développement d'outils numériques pour le traitement de gros corpus et l'automatisation des recherches descriptives.

<sup>2</sup> « le maire de Paris dont on a dit qu'il était mafieux »

<sup>3</sup> (Journalisme du Monde : « *la déclaration de guerre par les Américains étaient attendue de tous* » ; tous attendaient que les américains déclarent la guerre).

*fraises qui viennent d'une serre* ». le recours grandissant aux substantifs épithètes a déjà été signalé.

Les points sur lesquels la syntaxe a évolué récemment, et qui ont fourni de nouveaux usages acceptés en tant que nouvelles normes, ne sont généralement pas du domaine des fautes typiques que les observateurs relevaient de la langue parlée. (...) l'évolution de la syntaxe semble obéir à d'autres lois que celles de la phonologie, qui a parfois servi de modèle. (Blanche-Benveniste, 1995).

### 3. Variation et transgression à l'oral : trébuchements et lapsus

Aux six fonctions du langage énumérées par Jakobson, Pruvost et Sablayroles (2003, pp. 86) proposent d'ajouter la fonction ludique qui n'est autre, du point de vue des gardiens du bon usage de la langue française, que l'exercice de la transgression. Est-il nécessaire de distinguer entre une bonne et une mauvaise transgression ? entre une création morphologique prévue par le système linguistique et des productions non-puristes ou non-savantes, celles que les commissions spécialisées écartent de leur recensement annuel ? Le fait est que linguistes, locuteurs peu lettrés ou enfants en savent assez sur la langue pour se livrer à une création néologique.

Comme en témoignent les études sur les productions orales des locuteurs, l'élaboration d'un énoncé ne peut manquer de solliciter, parfois dans l'urgence, cette possibilité. Les plus avertis sont tout autant soumis aux aléas de la production orale et énoncent des termes qu'ils récusent dès qu'ils les ont perçus. Ces énoncés « perturbés » ne sont pas considérés comme des variantes mais bien comme des escapades, des échappées fulgurantes hors du lit du discours. Pour le locuteur, il n'est pas question de persévérer dans l'erreur ou de proposer sa trouvaille au tableau des variantes. L'énoncé reprend son cours avec ou sans commentaires sur l'écart de conduite qui vient d'avoir lieu (Pallaud et Henry, 2004).

Cette autre voie d'entrée dans la néologie qui rompt la « fluence logique »<sup>1</sup> du discours entre dans la formation des lapsus (à oral ou à l'écrit) et des mots d'esprit. L'étude de Freud sur « *Le mot d'esprit (1905) et ses relations avec l'inconscient* » souligne le caractère involontaire des jeux de mots et leur proximité avec le lapsus :

Le mot d'esprit possède un autre caractère encore, qui s'intègre de manière satisfaisante dans la conception, issue du rêve, que nous avons du travail du mot d'esprit. On dit, il est vrai, qu'on « fait » un mot d'esprit, mais on sent qu'à cette occasion on a une conduite différente de celle qu'on a quand on porte un jugement, quand on fait une objection. Le mot d'esprit a, d'une façon tout à fait remarquable, le caractère d'une « idée qui vient » involontaire. (Freud, 1905, 1988, pp. 302)

Le mot d'esprit, tout comme le lapsus est une trouvaille qui surprend le locuteur lui-même :

Le Witz « est proche de l'Einfall freudien, de l'idée qui vient sans qu'on l'attende ; il échappe à la liaison discursive au bénéfice d'autres liens déconcertants : il met en rapport des choses qui ne sont pas faites pour aller ensemble, il les condense, il les combine... ». (Préface de Jean-Claude Lavie, pp. 33).

La conception de ces aléas n'est pas la même selon les théories linguistiques et psychanalytiques. Il en ira de même pour l'accueil et l'interprétation qui leur seront réservés. Ils ont fait l'objet de nombreuses études (tant du point de vue linguistique que psychanalytique) dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Leur point commun est que ce qui a été énoncé n'est pas ce que le locuteur a voulu dire ; il y a *transgression* de l'intention du locuteur.

On parle de lapsus.

« *Le lapsus linguae doit être considéré comme une déviation de l'intention du locuteur ayant pour résultat une modification non intentionnelle de la forme, c'est-à-dire une altération d'une unité du niveau symbolique et non du niveau de la substance.* » (Rossi et Peter-Defare, 1998, pp. 18).

La veille néologique que poursuivent ces études n'a pas alors pour objectif d'examiner si les termes prononcés sont des créations morphologiques acceptables mais d'en rechercher la cause et d'en expliquer les mécanismes. Certains linguistes<sup>2</sup> (Rossi & Peter Defare, 1998) mettent la transgression sur le compte de perturbations par anticipation ou persévération de

<sup>1</sup> Par ce terme, il est seulement question d'évoquer l'effet de surprise qui provient du surgissement dans l'énoncé d'un ou plusieurs termes rompant la cohérence sémantique du texte ; une élaboration involontaire sur l'axe paradigmatique.

<sup>2</sup> cf. Une revue de question sur ce thème : Pallaud (2000).



phonèmes dans l'élaboration de l'énoncé. L'origine de la transgression est dans le contexte. Le point de vue psychanalytique est qu'il ne s'agit là que de mécanismes et que l'origine est à chercher dans ces pensées inconscientes que les libres associations du patient permettront éventuellement de révéler par la suite :

C'est ainsi que dans les troubles de la parole, qu'ils soient sérieux ou non, mais qui peuvent être rangés dans la catégorie des « lapsus », je retrouve l'influence, non pas du contact exercé par les sons les uns sur les autres, mais d'idées extérieures à l'intention qui dicte le discours, la découverte de ces idées suffisant à expliquer l'erreur commise (Freud, 1901, pp. 90).

#### 4. De la variation à la transgression : quelques remarques

Sur le plan de la langue, transgression et variation ne sont, donc, pas sans lien et convoquent tous deux le niveau social. On pourrait, en effet, dire que la faute est une variante dépourvue d'autorité (Gadet, 1997). Mais qu'il s'agisse de variante ou de transgression, qui a autorité pour en décider ? C'est une vaste question qui interpelle la sociolinguistique mais aussi l'histoire des langues, de leurs relations et de leur évolution.

Sur le plan individuel, celui du locuteur, on peut trouver des catégories de transgression à l'oral qui sortent du cadre des erreurs variées observées couramment. L'expansion des nouvelles technologies, les études linguistiques sur le français parlé (entre autres), ont connu un grand essor et ont permis, notamment, des recherches, à grande échelle sur des phénomènes spécifiques à l'oral. Un certain nombre d'entre eux sont décrits comme obstacles à la *fluence* verbale et ont été qualifiés de *disfluents*. Si la *fluence* est un terme en usage dans la langue française<sup>1</sup>, celui de *disfluence* ne l'est pas, du moins pas encore. À voir la fréquence de son emploi au moins dans le monde linguistique, il y a fort à parier qu'il franchira vite les portes des dictionnaires. Le choix de cet exemple n'est pas un hasard. Les linguistes et psycholinguistes qui étudient ces trébuchements dans les énoncés (amorces de mots, répétitions-hésitations, pauses remplies, bribes de toutes sortes) réservent le terme de *disfluence* pour ces obstacles à la fluidité verbale dans les énoncés émis par des locuteurs « standard ». Les études sur le français parlé<sup>2</sup>, mais aussi sur l'anglais (Schriberg, 1999 ; Levelt, 1989 par exemple), le suédois et le mandarin<sup>3</sup> ont montré que ces achoppements sont caractéristiques de l'élaboration orale des énoncés ; si certains locuteurs en produisent plus que d'autres, personne n'est épargné. Ces achoppements ne définissent pas une catégorie d'énoncés ; tout au plus, constate-t-on des variations intra- et inter- individuelles. On est donc dans la variante ; les linguistes et psycholinguistes ont, alors, préféré le terme de **disfluence** à celui de **dysfluence** qu'ils réservent au domaine spécialisé des pathologies du langage.

C'est qu'en effet, d'autres écarts à la fluidité verbale suscitent l'apparition du préfixe **dys-** comme dans *dysarthrie*, *dyslalie*, *dysphonie*, *dysorthographe*, *dysfonctionnements* langagiers, etc.. Certaines variantes seraient-elles d'une qualité telle qu'elles conduisent à une nomination particulière et, donc, à l'exclusion du champ « standard » des locuteurs ou scripteurs sur lesquels se penchent ordinairement les linguistes ? Le terme de *dysfluence* est en effet dévolu à tout ce qui appartient au domaine de la pathologie du langage. Il y aurait donc des locuteurs qui ne produiraient pas des variantes d'énoncés mais transgresseraient les règles du bon fonctionnement langagier. Leurs difficultés dans la fluence verbale ne seraient plus des variantes langagières mais des *dysfonctionnements* langagiers et justifieraient un recours à d'autres disciplines pour les observer et les décrire. Point n'est besoin de préciser que se pose alors la question de savoir quelle discipline a autorité pour affirmer que la limite de la variante est atteinte et par conséquent que la transgression est avérée ?

Comme le note le TLF, l'emploi du préfixe *dys-* est à peu près réservé aux domaines biologique et médical. On remarque de plus, qu'un certain nombre de linguistes, à l'instar de psy-

---

<sup>1</sup> Dans le TLF : « Action de couler, mouvement de ce qui coule. (Dict. XIXe et XXe s.). *Au figuré. La seule fluence des phrases dénouera sans effort la situation* (VALÉRY, *Corresp.* [avec Gide], 1897, pp. 283). Emprunt. au bas latin *fluentia* « écoulement ».

<sup>2</sup> Notamment, depuis plus de 25 ans à Aix, celles du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe qui sont maintenant poursuivies par l'équipe DELIC.

<sup>3</sup> Depuis 6 ans maintenant un colloque international rassemble tous les deux ans les chercheurs sur la disfluence dans le langage oral : « DISS'03. Disfluency in spontaneous speech, 5-8 September, 2003, Göteborg University, Sweden » (conf le site de DISS'03 : <http://www.ling.gu.se/konferenser/diss03/main.html>).

chologues, deviennent les experts es linguistique en milieux médicaux<sup>1</sup>, pour fournir la description des énoncés langagiers d'un locuteur étiqueté par ailleurs comme « pathologique ». Cette approche s'est particulièrement développée dans le cas de lésions cérébrales où l'atteinte biologique justifie l'emploi du terme pathologique qui va diffuser dans le champ linguistique et permettre de parler de *dysfonctionnement* du langage.

En choisissant comme point de départ de l'entreprise neuropsycholinguistique l'étude des manifestations linguistiques pathologiques, le pari est clairement fait que les effets d'une lésion cérébrale focale – dans le contexte de l'aphasie – permettent l'observation du « fractionnement » en composantes et sous-composantes d'une faculté aussi complexe que le Langage (Nespoulous, 2002)

Les avancées en neurologie de l'imagerie médicale ont fortement accentué cette tendance. C'est ainsi, qu'on peut voir des recherches consacrées aux *dysfonctionnements* langagiers chez des patients aphasiques développer des tests révélateurs de difficultés particulières et délaiser les résultats fournis par les études descriptives sur les énoncés de locuteurs « standards ». On peut craindre alors que soit déclaré comme *dysfluent* ce qui n'aurait été que *disfluent* si l'étiquetage de « pathologie » n'avait pas été posé auparavant. Dans un autre domaine, comme celui du langage enfantin (Pallaud et Savelli, 2001) nous avons montré que le recours aux corpus de français parlé incite à quelques prudenances pour évaluer l'oral enfantin : bien de ses caractéristiques sont en fait celles de tout locuteur à l'oral et ne justifient pas l'emploi du terme enfantin.

Ces études sont-elles du domaine linguistique ou de la psychopathologie ? Les conséquences sont importantes pour l'obtention de la part du Ministère de l'Éducation Nationale de Masters dans le cadre du Département des Sciences du Langage ou de la Psychologie clinique. Par exemple, lors de discussions sur les enseignements et recherches dans le domaine de la pathologie du langage, une des réponses faite a été : « *les dysfonctionnements langagiers ne sont pas du ressort de la linguistique* ». Certes, on voit poindre là moins un débat théorique qu'un enjeu de pouvoir entre deux départements d'une Université, mais ce n'est pas sur n'importe quel domaine que se greffe le conflit. Il est vrai que ce n'est pas là un avis unanime : Nespoulous (2002) insiste sur l'approche pluridisciplinaire (linguistique, psycholinguistique et neurolinguistique) des troubles du langage mais souligne le rôle central de la linguistique pour « *une meilleure caractérisation et appréhension de la pathologie du langage* ».

Dans les recherches sur certains comportements pathologiques ou handicaps, on trouve également le terme *atypique* : un laboratoire à Tours sur le thème du *Langage et handicap* propose pour la rentrée 2003 des projets de recherche dans le domaine de « ***l'acquisition atypique*** du langage : *dysphasie, déficience mentale, surdit , dyslexie, autisme* ».

Selon le TLF, le préfixe *a-* privatif est celui que l'on retrouve dans *anormal, agrammatisme*. *Atypique* a comme emploi « *ce qui n'a pas de type régulier* » ou « *Qui n'a pas de type déterminé* ». Ce terme met moins l'accent sur la norme et ses transgressions. Il s'agit moins de transgression de règles que de ce qui est « *sans règles* ». Là encore c'est en biologie et en médecine que ce terme retrouve sa référence à la norme : « *Qui diffère du type normal (Méd. Biol. t.1 1970). Fièvre, forme, maladie, tumeur atypique* ». Le *dysfonctionnement* atypique est donc, lui-même un cas non-orthodoxe de *dysfonctionnement*.

C'est dans le domaine de la pédagogie et des enseignements que se trouve soulignée l'importance de la distinction entre la *variation* et la *transgression*. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de fixer ce qui relève du *retard* en le différenciant de ce qui constitue un *déficit*<sup>2</sup>. De quoi s'agit-il dans cette distinction *retard* versus *déficit* si ce n'est de déterminer statistiquement cette fois-ci le point où les résultats des acquisitions transgressent les limites<sup>3</sup> du champ du *retard*. On sait bien que ce questionnement n'est pas que théorique. La réponse qu'on lui apporte a des implications dans le domaine pédagogique (comme le recours à des aides spécialisées) mais aussi parfois sur le plan institutionnel et donc sur le statut de l'élève (lorsque, par exemple, il est retiré du cycle standard de l'éducation pour être admis en classes spécialisées).

<sup>1</sup> Parfois même employés sur des postes dits de psychologues.

<sup>2</sup> Retards et déficits ne sont pas sans liens. On sait que la crainte des enseignants est que les retards en CP et CE1 ne se transforment en déficit le plus souvent...

<sup>3</sup> Le langage des statisticiens est évocateur à ce sujet : le résultat est-il ou non hors de *l'intervalle de confiance*, la *variance* entre groupes excède-t-elle la *variance* intra-groupe ?

## 5. Conclusion

Si en psychanalyse comme en didactique, la notion de transgression (avec ses corollaires tels que les règles, les lois et la norme) est explicite, en linguistique, cette notion est absente, du moins explicitement. La linguistique lui préfère les concepts de variante et de variation. Cependant, même si la transgression et la norme ne sont pas des concepts linguistiques, ce sont des notions en liens étroits (quoiqu'implicites) avec celles de variation.

L'évolution des pratiques d'une langue se trouve soumise à des facteurs internes mais aussi, comme on l'a vu pour la langue française, à des facteurs externes (le développement technologique ou les relations économique-internationales, par exemple). Cette évolution se caractérise sur le plan lexical par des créations qui « dérèglent » sans cesse l'ordre établi du fond linguistique. Ces innovations indispensables contribuent à un enrichissement de la langue et sont des moteurs de changements linguistiques. Ces irrégularités qui seront finalement « normalisées » ont été et sont des transgressions qui peuvent concerner des domaines aussi variés que la phonétique, la morphologie et la sémantique. Ces transgressions linguistiques, quand on les signale, sont déjà « en cour » et donc acceptées comme des variations. Elles ne peuvent exister en tant que variations (l'innovation est alors adoptée) sans que le niveau social ne soit convoqué. En ce qui concerne la langue, une variante est, pourrait-on dire, une transgression qui a réussi. Si, à notre époque, cela s'avère être très fréquent dans le domaine lexical, il n'en est pas de même sur le plan syntaxique où les erreurs d'hier demeurent, le plus souvent, les fautes d'aujourd'hui.

Au niveau individuel, c'est-à-dire au niveau du locuteur, il n'y a que des transgressions de la norme (phonologique, morphologique ou syntaxique). Même si l'achoppement devient une trouvaille saluée avec plaisir ou écoutée avec attention, il reste un écart à la fluence verbale, une erreur de langage. Certains écarts cependant perdent leur qualité d'erreur « standard », de trébuchements *disfluents*. Leur valeur comme leurs caractéristiques permettent d'envisager qu'il ne s'agit plus d'une variété d'achoppements réservés à tout locuteur. Un autre type de transgression est alors reconnu puisque certains écarts sortent de cette catégorie ; ils sont *dysfluents* et deviennent ainsi des *dysfonctionnements* langagiers.

## Références bibliographiques

- Blanche-Benveniste (C.). 1987. « Une enquête sur la conjugaison du passé simple ». in : *Reflète*, 23, pp. 12-13.
- Blanche-Benveniste (C.). 1995. « De quelques débats sur le rôle de la langue parlée dans les évolutions diachroniques ». in : *Langue Française*, 107, pp. 25-35 [*Synchronie et diachronie : du discours à la grammaire*. Hava Bat-Zev Shyldkrot (ed.)].
- Blanche-Benveniste (C.). 1997. La notion de variation syntaxique dans la langue parlée. *Langue française*, 115, 19-29.
- Blanche-Benveniste, C. 2000. « L'évolution de la langue entre 1914 et 1945. Quelques faits de syntaxe ». in : Martin R. (ed.). *Histoire de la Langue Française*. [T. XV].
- Boysson-Bardies (de B.). 1996. *Comment la parole vient aux enfants. De la naissance jusqu'à deux ans*. Paris : Édition Odile Jacob.
- Chantraine (Y.), Joannette (Y.) & Ska (B.). 1998. « Conversational abilities in patients with right hemisphere damage ». in : *Journal of Neurolinguistics*, 11, 1/2, pp. 21-32.
- Chiflet (J.-L.). 1992. *Le Dictionnaire des mots qui n'existent pas*. Paris : Presses de la Cité.
- Desmette (D.). 1997. *Vieillesse et langage : Quel est le rôle de la Mémoire de Travail ?* Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain [Thèse de doctorat].
- Dubois (J.), Giacomo (M.), Guespin (L.), Marcellesi (C.) & (J.-B.), Mevel (P.). 1973. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.
- Dubois (J.), Giacomo (M.), Guespin (L.), Marcellesi (C.) & (J.-B.), Mevel (P.). 1994. *Dictionnaire de linguistique et des Sciences du Langage*. Paris : Larousse.
- Ducrot (O.) & Schaeffer (J.-M.). 1995. *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Seuil.
- Eggert (E.), Maurel (D.) & Piton (O.). 2002. « La formation des gentilés sur Internet ». in : *TALN, Corpus et Web 2002*, à Paris, 26-27 novembre 2002. [[http://www-lli.univ-paris13.fr/colloques/tcw\\_2002/colloque-html.html](http://www-lli.univ-paris13.fr/colloques/tcw_2002/colloque-html.html)].
- Etiemble. 1974. *Parlez-vous français*. Paris : Gallimard.
- Freud (S.). 1905. *Le mot d'esprit et sa relation à l'inconscient*. Paris : Gallimard [réed. 1988].
- Gadet (F.). 1997. *Le français ordinaire*. Paris : Armand Colin.
- Gadet (F.). 2000. « Le terme « relâchement » en sociolinguistique ». in : *Linx*, 42, pp. 11-20.
- Grésillon (A.). 1984. *La règle et le monstre : le mot-valise. Interrogations sur la langue, à partir d'un corpus de Heinrich Heine*. Niemeyer : Linguistische Arbeiten.
- Hathout (N.) & Tanguy (L.). 2003. *Vers une auto détection des webnéologismes*. [<http://www-lli.univ-paris13.fr/colloques/tcw2002/node13.html>].
- Hupet (M.) & Schelstraete (M.-A.). 1997. « Les effets du vieillissement sur le langage ». in : *Psychologie Française*, 42-4, pp.309-318.
- Kail (M.) & Fayol (M.). 2000a. *L'acquisition du langage. Le langage en émergence. De la naissance à trois ans, vol. 1*. Paris : Presses Universitaires de France, Coll. « Psychologie et Sciences de la Pensée ».
- Kail (M.) & Fayol (M.). 2000b. *L'acquisition du langage. Le langage en développement. Au-delà de trois ans, vol. 2*. Paris : Presses Universitaires de France, Coll. « Psychologie et Sciences de la Pensée ».
- Laks (B.). 2000. « De la variation et des variants : à propos du relâchement ». in : *Linx*, 42, pp. 21-28.
- Laplanche (J.) & Pontalis (J.-B.). 1967. *Vocabulaire de la Psychanalyse*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Levelt (W.J.M.). 1989). *Speaking. From intention to articulation*. Cambridge : MIT Press.
- Mijolla (de A.). 2002. *Dictionnaire international de psychanalyse*. Paris : Éditions Calmann-Lévy.
- Nespoulous (J.-L.). 2002. « Linguistique, pathologie du langage et cognition : des dysfonctionnements langagiers à la caractérisation de l'architecture fonctionnelle du langage ». in : *Journée scientifique sur l'apport des différentes disciplines à la cognition*, 7 décembre 2002, Paris. [<http://www.recherche.gouv.fr/recherche/aci/cognib.htm>].
- Pallaud (B.). 2001. « Les lapsus des pierres dans le champ linguistique ». in : Arrivé (M.) & Normand (C.), (eds.). *Linguistique et Psychanalyse*. Paris : IN Presse, pp. 47-66 [Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle, 1-8 septembre 1998].
- Pallaud (B.) & Savelli (M.). 2001. « L'oral enfantin quelques précautions pour l'évaluer ». in : *Revue AFLA*, VI, 1, pp. 121-136.

- Pallaud (B.). 2003. « La disfluente dans le domaine de la parole ». in : Colloque *La transgression*. [Org : Jean-François Coudurier, 17 mai 2003, Saint- Raphael].
- Pallaud (B.) & Henry (S.). 2004. « Amorce de mots et répétitions : des hésitations plus que des erreurs en français parlé ». in : *Le poids des mots. Actes des 7èmes Journées Internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*. Louvain : Presses Universitaires de Louvain, vol. 2, pp. 848-858 [Louvain-la-Neuve, 10-12 mars 2004].
- Pazery (N.). 1986. « Les enfants de l'école primaire et le passé simple ». in : *Recherches sur le Français parlé*, 8, pp. 136-148.
- Pruvost (J.) & Sablayroles (J.-F.). 2003. *Les néologismes*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Queffélec (A.), (ed.). 1998. *Le français en Afrique. Francophonies. Recueil d'études offert en hommage à Suzanne Lafage*. Paris : Didier-Érudition.
- Rey (A.). 1976. « Néologisme, un pseudo-concept ? ». in : *Cahiers de lexicologie*, 28.
- Rey-Debove (J.) & Rey (A.), (eds.). 1993. *Le nouveau petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Dictionnaire le Robert.
- Rey (V.). 2000. « Entraînement de la conscience phonologique selon une hypothèse temporo-phonologique, auprès des enfants dyslexiques ». in : Habib (M.) & Rey (V.), (eds.). *Dyslexie, Dyslexies. Dépistage, remédiation et intégration*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, pp. 91-117.
- Rossi (M.) & Peter Defare (E.). 1998. *Les lapsus ou comment notre fourche a langué*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Roubaud (M.-N.) & Loufrani (C.). 1993. « La Syntaxe, c'est ce qui reste quand on a tout oublié ». in : *Recherches Sur le Français Parlé*, 12, pp. 85-113.
- Saussure (F. de). 1916. *Cours de linguistique générale*. Paris : Seuil [édition de Tullio de Mauro, 1968].
- Sauvage (J.). 2003). *L'enfant et le langage. Approche dynamique et développementale*. Paris : L'Harmattan.
- Shriberg (E.). 1999. « Phonetic Consequences of Speech Disfluency - Symposium on The Phonetics of Spontaneous Speech ». in : *Proceeding International Congress of Phonetic Sciences*, vol. 1, pp. 619-622. San Francisco [Greenberg (S.) & Keating (P.) organizers].
- T.L.F. 2003. *Trésor de la Langue Française*. [site <http://www.atilf.fr/tlfi>].
- Torzec (N.). 2002. « Construction d'un corpus électronique annoté dédié au traitement linguistique des messages électroniques ». in : *TALN, Corpus et Web 2002* [Paris, 26-27 novembre 2002. <http://www-lli.univ-paris13.fr/colloques/tcw2002/colloque-html.html>].
- Tournie (J.). 2003. *Les mots anglais du français*. Paris : Belin.
- Tuaillo (G.). 1983. « Régionalismes grammaticaux ». in : *Recherches Sur le Français Parlé*, 3, pp. 227-239.
- Valli (A.). 1999. « Remarques sur le français parlé de locuteurs de la région de Marseille. Usage régional du français et « régionalisme » ». in : *Recherches sur le français parlé*, 15, pp. 59-86.
- Xiloglosse. Site internet [<http://www.geocities.com/Vienna/3117/xylo.htm>].